

01 SEP. 2017

ARRIVEE

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- présents titulaires : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2017/150

L'an deux mille dix-sept et le 22 août à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE

Absents excusés : N. SALCUNI, F. ROYO, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Objet : Zone d'activités Peyrehitte 3 - Réalisation de deux passages bateaux : signature du devis de l'entreprise SBTP

Une consultation a été lancée pour la réalisation de deux passages bateaux sur la zone d'activités de Peyrehitte 3 :

- le premier pour l'accès à RECURT Incendie
- le second pour l'accès au garage FERTIN

Les prestations consistent au sciage de la chaussée existante, à la dépose des caniveaux et bordures existants, la pose de bordures basses de type T2 pour l'accès, la pose de bordures PI pour délimiter l'espace vert et la fourniture et l'application d'enrobés 0/10 avec application préalable d'un enduit de scellement.

Suite à la consultation, réalisée sous procédure adaptée, 4 devis ont été reçus.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22 août 2017 à 18h00, a classé les offres selon le critère du prix.

La commission a considéré que l'offre économiquement la mieux disante était celle de l'entreprise SBTP : devis de 3 483 € HT.

Monsieur le Président propose de retenir cette offre pour un coût total de 3 483 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Bureau décide d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de l'entreprise SBTP pour la réalisation de deux passages bateaux sur la zone d'activités Peyrehitte 3 pour un coût de 3 483 € HT.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 06 SEP. 2017